PROGRAMME DE L'OFFRE DE FORMATION

Les copropriétés

PUBLIC CIBLE	PRÉ-REQUIS	NIVEAU	DURÉE ESTIMÉE
Professionnels de l'immobilier (Agent immobilier)			1h00

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- L'apprenant devra sélectionner une ou des formations parmi les choix listés ci-dessous :
- Les copropriétés (01h00)

APTITUDES

COMPETENCES

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Les copropriétés (01h00)
 - Avoir connaissance des nouveautés apportées par la loi Alur.
 - Connaître les documents de copropriété.
 - Le syndic professionnel : ses missions, sa désignation, ses obligations.
 - Le compte bancaire séparé
 - Le diagnostic technique global (DTG)
 - Le fonds de travaux
 - La fiche synthétique de copropriété

- Les archives de l'immeuble
- Le carnet d'entretien de l'immeuble
- Le règlement de copropriété
- Les annonces immobilières dans le cas de la copropriété
- Les copropriétés en difficulté
- Le contrat type de syndic

METHODES MOBILISEES

MOYENS TECHNIQUES

MOYENS D'ENCADREMENT

MODALITES D'EVALUATION

MODALITÉS D'ACCÈS

DURÉE D'ACCÈS

TAUX DE REUSSITE

DEBOUCHES